



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2024-88 portant composition du
conseil d'administration
du Centre Régional des Œuvres Universitaires et
Scolaires Grenoble Alpes

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2024-23 du 9 février 2024 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 8 février 2024 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble-Alpes ;

Vu le changement de fonctions de Madame Annabelle Latour, représentante de l'Etat pour la DRAIO;

Vu la démission de Monsieur Thibault Macé, représentant élu des étudiants ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes :

A – En qualité de représentants de l'État

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Madame Corinne Tourenne, Déléguée régionale adjointe – site de Grenoble

Suppléante : Madame Sandrine Goasmat, Directrice de pôles information et orientation – site de Grenoble

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur Bruno Gallice, conseiller pour l'action culturelle

- Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service Hébergement Logement Insertion Intégration (HL2I)

Suppléante : Madame Agnès Gonin, Cheffe du pôle entreprises, emploi, compétences, solidarités (2ECS)

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Philippe Gravier, chef du service logement et construction, Direction départementale des territoires de l'Isère

Suppléante : Madame Mathilde Rabut, Cheffe de l'unité logement public, Direction départementale des territoires de l'Isère

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aides aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SRFD)

Suppléant : Monsieur Jean-Louis Viseur, Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Grenoble Saint-Ismier

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Suppléante : Madame Isabelle Becü-Salaün, Cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Isère

B – En qualité de représentants élus des étudiants

- Contre la précarité et l'extrême droite : pour un crous écolo et solidaire

Titulaires :

Madame Camille Pagiras
Monsieur Basile Pricot
Madame Louise Dusserre-Bresson
Monsieur Noé Ancelet
Madame Eloïse Ginoux

Suppléants :

Monsieur Enée Di Iorio
Madame Clémence Thomasson
Madame Philomène Piquet-Gauthier
Monsieur Antoine Azouri
Madame Charlotte Gillios

- BOUGE TON CROUS avec tes assos

Titulaires :

Madame Alma Benech
Monsieur Timothée Vitasse

Suppléants :

Madame Marie Lebahy
Monsieur Maxime Colombat--Midol

C – En qualité de représentants des personnels

- CGT

Titulaires :

Madame Zeineb Afiane
Madame Isabel Simoes

Suppléants :

Monsieur Gaël Joud
Monsieur Nabile Tanfous

- UNSA

Titulaire : Monsieur Laurent Gorges

Suppléante : Madame Sonia Bendaoud

D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

Titulaire : Monsieur Yassine Lakhnech, Président de l'université Grenoble Alpes

Suppléant : Monsieur Vivien Quéma, Administrateur général de l'institut polytechnique de Grenoble

Titulaire : Monsieur Philippe Galez, Président de l'université Savoie-Mont-Blanc

Suppléant : Monsieur Jean-François Dreuille, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire de l'université Savoie Mont Blanc

E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire : Monsieur Henri Baile, Conseiller régional

Suppléante : Madame Géraldine Bardin Rabatel, Conseillère régionale

F – En qualité de représentant des communes

- Grenoble Alpes Métropole

Titulaire : Monsieur Pierre Labriet, Conseiller métropolitain délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Suppléante : Madame Barbara Schuman, Conseillère métropolitaine déléguée au commerce et à l'artisanat

- Chambéry Métropole

Titulaire : Monsieur Arthur Boix-Neveu, Membre du bureau de Grand Chambéry

Suppléant : Monsieur Franck Morat, Vice-président de Grand Chambéry chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville

- Grand Annecy

Titulaire : Monsieur Thomas Meszaros, Vice-président de l'enseignement supérieur, recherche et développement

Suppléant : Monsieur Bruno Lyonnaz, Vice-président habitat - bas carbone - construction bois rénovation énergétique

- Valence Romans agglo

Titulaire : Madame Véronique Pugeat, Conseillère communautaire déléguée

Suppléante : Madame Cécile Paulet, Conseillère communautaire

G – Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur

- Monsieur Michel Kosa, Proviseur du Lycée polyvalent Vaucanson de Grenoble

- Madame Valérie Ferez, Directrice territoriale d'Action logement Isère

- Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants

- Monsieur Corentin Gauthier, Délégué régional de l'AFEV

- Madame Marie-Laure Attal Fougier, Directrice du GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche

Article 2 :

Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 :

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

Article 4 :

La Directrice générale du Centre régional des œuvres universitaires Grenoble Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2024-59 du 11 juin 2024 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble Alpes et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes : <https://www.crous-grenoble.fr>.

A Lyon, le 26 novembre 2024

**Pour le recteur de région académique et
par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Gabriele FIONI